

PROMOTION SOCIALE COMMUNALE

THUIN
Rue Verte 1
(ville-basse)

MONTIGNY-LE-TILLEUL
Rue Wilmet 4
(en face du centre culturel)

071/59.04.69

eicctm@gmx.fr

promsocthuin.be



Titres officiels
Congé éducation
Cellules de
reconversion

Inscription

(Uniquement à Thuin ville-basse !)

du 03 juin au 28 juin 2019
du 26 août au 30 septembre 2019

Formations pour
travailleurs,
demandeurs d'emploi,
étudiants, seniors.....

Du lundi au vendredi de **9h30 à 11h30** et de **17h30 à 20h30**

Préparation pour l'obtention du permis de conduire théorique et pratique des manœuvres

Documents indispensables à l'inscription :

- votre carte d'identité;
- une copie du titre (diplôme, certificat, attestation) « le plus élevé » de vos études;
- votre numéro Forem si vous êtes demandeur d'emploi (carte jobpass)
- attestation CPAS pour les bénéficiaires du RIS
- attestation AVIQ pour les personnes à mobilité réduite (AVIQ)
- attestation étudiant (moins de 18 ans) au 1/10^{ème} de la formation
- une attestation pour les personnes inscrites à la demande d'une autorité publique

L'étudiant sera capable :

- d'acquérir les connaissances théoriques nécessaires à l'obtention du permis de conduire voiture
- d'interpréter (et de compléter, le cas échéant) les documents de bord d'une voiture automobile
- de citer et d'effectuer les différents contrôles de base et préalables à l'utilisation d'un véhicule
- d'effectuer des travaux de maintenance de base
- d'effectuer les manœuvres principales liées à la bonne utilisation d'un véhicule

Pour les exercices relatifs à la théorie du permis de conduire, les étudiants disposeront chacun d'un pc et d'un logiciel spécialisé.

Pour la pratique des manœuvres, le groupe sera subdivisé en exécutants et observateurs.

Programme de cours

L'étudiant sera capable, dans le cadre de la théorie du code de la route :

❖ **De citer les règles à respecter en ce qui concerne :**

- ✓ les catégories d'usagers soumis à la législation routière
- ✓ les lieux où s'applique la législation routière
- ✓ les personnes habilitées à faire respecter la législation routière

❖ **De citer :**

- ✓ Les différentes infractions ainsi que les catégories auxquelles elles appartiennent
- ✓ Les différentes sanctions encourues

❖ **De citer dans le cadre de la signalisation routière la signification ainsi que la hiérarchie qui règle**

- ✓ Les signaux lumineux
- ✓ Les signaux routiers
- ✓ Les marques routières
- ✓ Les injonctions des agents qualifiés
- ✓ Les règles de priorités

❖ **De citer en tant que conducteur :**

- ✓ Les qualités requises pour l'obtention d'un permis de conduire
- ✓ Les responsabilités qui lui sont attribuées
- ✓ Les règles relatives à la conduite des passagers
- ✓ Les règles et implications de la conduite sous influence (Alcool...)
- ✓ Les documents à présenter lors d'un contrôle

❖ **De préciser, pour un véhicule ordinaire :**

- ✓ de connaître le principe général de fonctionnement du moteur à 4 temps et de la transmission du couple moteur aux roues
- ✓ les techniques de ralentissement et d'arrêt du véhicule
- ✓ la maîtrise des commandes du véhicule
- ✓ la classification des véhicules
- ✓ les dispositions en matière de chargement
- ✓ les différents accessoires obligatoires et conseillés
- ✓ les moyens de communication avec les autres usagers
- ✓ les règles relatives aux trains de véhicules
- ✓ la législation en matière de pneumatiques
- ✓ les différents points à surveiller avant l'utilisation d'un véhicule
- ✓ les règles à respecter et conseils en matière de préservations de l'environnement

❖ **De préciser les règles relatives à la place de l'usager sur la voie publique**

❖ **De citer et d'analyser en matière de vitesse du véhicule :**

- ✓ Les effets de la vitesse sur le conducteur
- ✓ Les effets de la vitesse sur le véhicule
- ✓ L'adaptation permanente de la vitesse du véhicule en fonction des conditions de circulation
- ✓ Les limitations de vitesse chiffrées

❖ **De citer et justifier les manœuvres nécessaires et les règles à respecter en matière de :**

- ✓ Changement de direction
- ✓ Croisement
- ✓ dépassement

❖ **D'énumérer les règles à respecter lors de l'abord de lieux particuliers**

- ✓ Carrefour

✓ Rond-point....

- ❖ **De citer les règles relatives à l'arrêt et au stationnement**
- ❖ **De préciser les comportements à adopter vis-à-vis des usagers faibles**

✓ Piétons, deux roues....

- ❖ **D'énumérer les conditions d'utilisation des feux**
- ❖ **De préciser les comportements à adopter vis-à-vis des véhicules privilégiés** (Transport en commun, scolaires...)
- ❖ **De préciser les comportements à adopter en cas :**

- ✓ De panne
- ✓ D'accident
- ✓ Délit de fuite....

- ❖ **Dénoncer et justifier les règles de conduite défensive, préventive...**
- ❖ **De préciser les comportements à adopter dans certaines situations** (pneu dégonflé, pilotage sans visibilité.....)

L'étudiant sera capable en matière de manœuvres et conduite du véhicule :

- ❖ **De procéder aux contrôles préalables nécessaires au bon fonctionnement du véhicule**
- ❖ **D'effectuer une manœuvre de stationnement en créneau entre 2 véhicules**
- ❖ **D'effectuer une marche arrière dans un couloir étroit**
- ❖ **D'effectuer un demi-tour sur la chaussée**
- ❖ **De se garer dans un garage étroit**

Titre délivré : Attestation de réussite.

Organisation

Une soirée par semaine sur une année scolaire. 160 Périodes